

PROCES VERBAL

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale jeudi 7 avril 2022



MEMBRES PRESENTS

Le Président :

Éric BERDOATI

Les Elus:

Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président Mireille GUEZENEC
Jean-Claude TREMINTIN
Virginie RECHAIN
Diane MICHOUDET
Nicolas PUJOL
Rafael MAYCHMAZ
Irène DOUTSAS

Les Représentants des associations :

Brigitte CLERMONT
Xavier CROSNIER LECONTE
Vincent NOEL
Catherine PERRAUDEAU
Alain RAVAILLER
Henri ROISIN
Gisèle THOMAS
Marc TIHY

Les pouvoirs suivants ont été donnés :

Mireille GUEZENEC à Nicolas PUJOL Rafael MAYCHMAZ à Irène DOUTSAS Brigitte CLERMONT à Catherine PERRAUDEAU Gisèle THOMAS à Henri ROISIN

Assistaient également à la réunion :

Nathalie BERNARD, Directrice Générale des Services Catherine TRABOUYER, Directrice des Finances Marie SANGOUARD, Directrice du Pôle Solidarité, citoyenneté et santé Sylvie SOIRAT, Responsable du CCAS



SOMMAIRE

A.	DELIBERATION	4
1	. Désignation d'un secrétaire de séance	4
В.	ADOPTION DU PROCES VERBAL	4
C.	DELIBERATIONS	4
1	. Avis sur le Compte de Gestion 2021	4
2	. Election du Président de séance	4
3	. Approbation du Compte Administratif 2021	4
4	Vote du Budget pour l'exercice 2022	5
5	Signature de contrat	5
6	. Aide Sociale Légale	5
7	. Aide sociale extra-légale	6
D.	QUESTIONS DIVERSES	7

A. DELIBERATION:

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide :

N° 27 : DE NOMMER, secrétaire de séance, Sylvie SOIRAT, responsable du Centre Communal d'Action Sociale.

La délibération est adoptée à l'unanimité

B. ADOPTION DU PROCES VERBAL

Marc TIHY précise que parmi les associations citées comme connaissant et soutenant la famille concernée par la délibération n°26, il convient de citer également le Secours Catholique.

Une fois cette rectification apportée, le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du mardi 15 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

C. DELIBERATIONS

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil :

1. Avis sur le Compte de Gestion 2021

N° 28 : EMET un avis favorable à l'approbation du compte de gestion du Comptable public de Nanterre, pour les opérations de l'exercice 2021, sous réserve de l'apurement de ce compte par la Chambre Régionale des Comptes.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2. Election du Président de séance

N° 29 : ELIT comme président de séance pour le vote du Compte Administratif 2021, Monsieur Xavier CROSNIER-LECONTE.

La délibération est adoptée à l'unanimité

3. Approbation du Compte Administratif 2021

N° 30 : APPROUVE le Compte Administratif pour l'exercice 2021 présentant un excédent global de 147 080,20 € (CENT-QUARANTE-SEPT MILLE QUATRE-VINGT EUROS ET VINGT CENTIMES) se décomposant comme suit :

La délibération est adoptée à l'unanimité

4. Vote du Budget pour l'exercice 2022

Compte-tenu de l'exposé ci-dessous de Monsieur le Vice-Président qui présente le budget 2022 dont le détail a été envoyé aux membres du Conseil d'Administration préalablement à cette séance, en signalant les points qui lui paraissent les plus importants :

- Le budget du CCAS est conforme à celui présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire.
- Le budget du CCAS est en hausse car nonobstant l'excédent de fonctionnement, il convient de maintenir les ressources nécessaires à un bon fonctionnement.
- Le budget Investissement est dédié à l'Espace d'animation des Coteaux.

Le Conseil:

N° 31 : VOTE le budget 2022 tel qu'il est présenté par le Vice-Président et équilibré en recettes et dépenses à : 443 855,20 € (QUATRE-CENT-QUARANTE-TROIS MILLE HUIT-CENT-CINQUANTE-CINQ EUROS ET VINGT CENTIMES) se décomposant comme suit :

- section de fonctionnement......424 875,68 €

La délibération est adoptée à l'unanimité

5. Signature contrat

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil :

N°32: **AUTORISE** Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président, à signer un contrat « professionnel » et à ouvrir un compte client « professionnel » avec la Société « SOCULTUR » dont le siège social se situe 17 rue Archimède, 33 700 MERIGNAC, afin que le Centre Communal d'Action Sociale puisse acheter des fournitures auprès de Cultura.

La délibération est adoptée à l'unanimité

6. Aide Sociale Légale

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide d'émettre un avis favorable pour les demandes suivantes :

N° 33 : Renouvellement de la prise en charge par le Conseil Départemental de frais de placement en Foyer d'Accueil Médicalisé.

La délibération est adoptée à l'unanimité

N° 34 : Renouvellement de la prise en charge par le Conseil Départemental de frais de placement en établissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité

- ➤ <u>Catherine PERRAUDEAU</u> demande comment cette personne pourrait être orientée vers la Croix-Rouge pour bénéficier d'une aide alimentaire ?
 - Compte tenu de la prise en charge par l'aide sociale départementale de ses frais de loyer, le montant de sa pension de retraite semble permettre à cette personne d'assumer ses charges alimentaires. La direction de l'établissement est par ailleurs à même d'orienter les résidents en difficulté vers les services sociaux.

- ➤ <u>Virginie RECHAIN</u> demande pourquoi un délai de 4 ans entre la première prise en charge par l'aide sociale départementale et son renouvellement ?
 - La durée de la prise en charge par l'aide sociale départementale est établie par le Conseil Départemental.

7. Aide sociale extra-légale

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide d'allouer les secours suivants :

N° 35 : secours financier de 200,00 € pour régler des frais d'hébergement en cure thermale.

La délibération est adoptée à l'unanimité

- Nicolas PUJOL demande ce que signifie « Pension Invalidité 2^{ème} catégorie » ?
 - Les Pensions d'Invalidité sont classées en 3 catégories : 1- 2- 3.
- ➤ <u>Vincent NOEL</u> s'étonne que les frais d'hébergement liés à la cure thermale soient pris en charge seulement partiellement par la Sécurité Sociale.

N° 36 : secours financier de 400,00 € pour régler des frais de permis de conduire.

La délibération est adoptée à l'unanimité

- ➤ <u>Jean-Claude TREMINTIN</u> regrette qu'une nouvelle fois l'auto-école sollicitée soit une auto-école Garchoise et non Clodoaldienne.
 - Concernant cette situation, l'usager effectuant ses études à l'hôpital Raymond Poincaré de Garches, le choix de l'auto-école s'explique.
- > <u>Alain RAVAILLER</u> explique que des tarifs préférentiels ont pu être négociés par l'APAJ avec certaines auto-écoles.
- ➤ <u>Jean-Claude TREMINTIN</u> demande alors si le CCAS aurait compétence à réunir les 4 auto-écoles de Saint-Cloud pour négocier avec elles des tarifs préférentiels.
 - A étudier.

N° 37 : secours financier de 500,00 € pour régler des frais de permis de conduire.

La délibération est adoptée à l'unanimité

N° 38 : secours financier de 350,00 € pour régler des frais de transports.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Cette situation est connue par la société Saint-Vincent-de-Paul et la Croix-Rouge car, ne bénéficiant plus cette année d'un soutien financier parental, cet usager a sollicité ces deux associations.

- Catherine PERRAUDEAU s'étonne que l'aide financière accordée par le Conseil d'Administration puisse être versée directement à l'usager.
 - L'octroi d'une aide pour des frais de transports (Navigo ou carte Imagin'R) est le seul cas où cette aide est versée à la personne.

- Cons
 - Catherine PERRAUDEAU demande alors comment « vérifier » la bonne utilisation de l'aide versée ?
 - L'APAJ est référente.
 - ➤ <u>Jean-Claude TREMINTIN</u> pense qu'il faudra vraiment soutenir cet usager dans sa recherche d'un employeur pour ses études en alternance.

D. QUESTIONS DIVERSES

- Catherine PERRAUDEAU fait part du message de Brigitte CLERMONT, absente ce soir car souffrante. Brigitte CLERMONT regrette énormément de ne pas être présente à cette séance qui était la dernière pour elle puisqu'elle quitte ses fonctions de Présidente de la Maison de l'Amitié et, par suite, son mandat au sein du Conseil d'Administration du CCAS.
- ▶ <u>Jean-Christophe PIERSON</u> remercie infiniment Brigitte CLERMONT pour son engagement en tant qu'élue d'abord, puis dans le secteur associatif ensuite, pour son investissement constant au sein du Conseil d'Administration du CCAS. Son engagement manquera sans nul doute à la Ville, et Jean-Christophe PIERSON regrette beaucoup qu'elle n'ait pas pu être présente ce soir pour qu'il lui exprime toute sa reconnaissance.

La date du prochain Conseil d'Administration est fixée comme suit :

> mardi 17 mai 2022, salle des Conseillers, à 18 heures 00

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 00